

Dans le cadre de la campagne MAZEL, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme a organisé le 16 septembre 2020, une rencontre débat sous le thème « **Quelles mesures pour la protection des personnes migrantes et réfugiées durant cette deuxième vague de Covid19 en Tunisie** ».

Depuis le mois de juin 2020, le nombre de cas de personnes testées positives au Covid-19 a considérablement augmenté, bon nombre d'entre eux sont des cas locaux. Les personnes migrantes et réfugiées pourraient faire face à une accentuation de la crise, aussi bien sur le plan sanitaire, que socio-économique.

En effet, cette communauté cumule plusieurs vulnérabilités du fait de la non-reconnaissance de leurs statuts et à cause de leur précarité juridique, économique et sanitaire. Ces personnes pourraient vivre/subir ? des conséquences très importantes de/en cas d'absence l'absence de mesures en leur faveur.

Les institutions publiques, les organisations internationales (OI) et la société civile (SC) sont les acteurs de première ligne pour répondre à ces défis économique et sanitaire.

Cette rencontre visait à impulser une réflexion conjointe sur les pistes d'action, et d'explorer les possibilités de synergie et de plaider pour la protection des personnes migrantes en Tunisie (pendant la deuxième vague de Covid-19).

L'Observatoire National de la Migration, Le Ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des Droits de l'Homme, La Municipalité de la Marsa, l'OIM, Terre d'Asile Tunisie et L'Association pour le Leadership et le développement en Afrique ont apporté des éléments de réflexions et de réponses aux défis de la protection des personnes migrantes et réfugiées durant cette deuxième vague de Covid-19, en présence de la société civile, de journalistes et de chercheurs.

Défis et Recommandations

- Lors de la première vague de Covid-19, les besoins des communautés migrantes et réfugiées étaient principalement sociaux et économiques. Les municipalités, organisations internationales et associations se sont mobilisées pour collecter et distribuer des dons (kits alimentaires, d'hygiène, bon d'achats...) aux personnes en situation vulnérable.
- Le Ministère des Droits de l'Homme avait également mis en place une commission de suivi humanitaire des migrants en partenariat avec les OI et la SC pour coordonner les efforts et les initiatives.
- L'absence de statistiques sur la communauté migrante et réfugiée, le manque d'expérience au niveau de la gestion locale de la migration par les collectivités locales, l'absence de coordination entre les municipalités et le pouvoir central sur les questions migratoires ont constitué de véritables défis pour répondre aux besoins des migrants.
- L'adoption d'une stratégie nationale migratoire permettrait une estimation de la population migrante, de connaître ses besoins et d'y répondre. Elle favoriserait aussi une gestion locale de la migration et une meilleure coordination entre le pouvoir central, les collectivités locales et les OSC (organisations de la société civile).

- Durant cette deuxième vague de Covid-19, le nombre croissant de cas positif pourrait avoir d'importantes conséquences sociale, économique et sanitaire pour les personnes migrantes et réfugiées.
- En effet, un confinement de plusieurs jours s'en suit après qu'une personne soit testée positive. Le risque est de perdre son travail. Ce qui conduirait à une absence de revenus et une demande d'aide d'urgence. Aucune mesure n'a été prise pour le moment pour répondre à cette situation.
- Il existe une féminisation très importante de la migration en Tunisie. Plusieurs femmes avec enfants sont en situation vulnérable. Une réflexion visant à mettre en œuvre des actions ciblées pour ces personnes ayant des besoins spécifiques serait nécessaire afin de pallier aux problèmes qu'elles rencontrent
- La précarité juridique, la difficulté d'obtention d'un contrat de travail légal, d'un titre de séjour et la difficulté d'accès aux droits sociaux et économiques constituent des défis pour sortir de cette situation de vulnérabilité.
- L'accès à un travail légal permettrait l'accès aux droits sociaux et économiques. Ce qui pourrait garantir une protection et une prise en charge en cas de positivité au Covid-19.
- Les facilités d'obtention d'un titre de séjour assureraient une protection effective des personnes migrantes au niveau économique et sanitaire. Les risques d'expulsion pourraient être supprimés par les autorités compétentes.
- L'inclusion des femmes migrantes avec enfants en situation vulnérables dans les stratégies nationales pour la protection des femmes contribuerait à réduire la précarité sociale et sanitaire de ces femmes et apporterait une réponse effective à la scolarisation des enfants.